

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain

9 février 2024

→ **Les grandes délibérations**

MEL Dossier de presse



Sommaire

→ Finances

4. Un budget de plus de 2 milliards d'euros pour les transports, la transition écologique et l'aménagement durable du territoire

→ Développement économique

10. 8 millions d'euros pour améliorer le cadre de travail des salariés et des entreprises du plus grand parc d'activités de la Métropole

→ Culture

14. Au LaM, 12 millions d'euros de travaux de réhabilitation et une programmation hors-les-murs exceptionnelle

Un budget de plus de 2 milliards d'euros pour les transports, la transition écologique et l'aménagement durable du territoire

■ **En 2024, la MEL va continuer d'investir pour accélérer la transition écologique, améliorer le cadre de vie, et répondre aux besoins du territoire et des Métropolitains, malgré un contexte économique instable et une inflation très élevée. Le budget de 2 082 milliards d'euros pour l'exercice 2024 met ainsi l'accent sur l'investis-sement grâce à une gestion financière saine et responsable. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, témoignant de l'effort de maîtrise des dépenses mis en œuvre. À noter enfin, 1 648 milliards d'euros sont directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire.**

La persistance d'un contexte inflationniste et d'une croissance faible

La conception du budget se réalise dans un contexte économique marqué par une instabilité, principalement attribuable à une inflation élevée et à un ralentissement de la croissance économique.

Le budget primitif pour 2024 articule les trois lignes directrices financières de la MEL : responsabilité, ambition et anticipation.

Responsabilité car, cette année encore, un effort renouvelé de maîtrise des dépenses a été effectué pour préserver autant que possible l'épargne de la MEL malgré le contexte actuel de « choc d'inflation ».

L'épargne est le moteur de l'investissement. C'est pour cela qu'elle est essentielle, encore plus pour la MEL qui a devant elle une programmation d'investissement très importante. **Le BP 2024 matérialise l'effort d'investissement qui se poursuit avec des dépenses d'équipement à 635 millions d'euros soit 21 millions supplémentaires par rapport au BP 2023. Ces dépenses permettent à la MEL de mener à bien des réalisations concrètes du programme du mandat, qui placent la collectivité dans un rôle d'acteur clé pour une métropole éco citoyenne, grâce notamment au développement des solutions de mobilité, l'amélioration du cadre de vie, le logement ou encore la gestion des déchets.**

Cette ambition ne va pas sans anticipation. En effet, porter un programme d'investissement c'est construire aujourd'hui notre capacité collective à le financer demain.

Une stratégie de désendettement

La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis par le Président de la Métropole Européenne de Lille, Damien Castelain :

- **stabilité des taux de fiscalité** (hors fiscalité affectée directement à des politiques publiques) ;
- **maîtrise du niveau d'endettement** ;
- **recherche active de recettes** ;
- **maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement, pour maintenir un niveau d'investissement conséquent** correspondant aux besoins du territoire et des métropolitains.

Cette stratégie a permis à la MEL, sur les exercices passés, de conforter sa situation financière, comme en témoignent le désendettement et la sécurisation de la dette. L'encours de la dette devrait se situer à 1,2 million d'euros fin 2023, soit une baisse de 34 % depuis 2013.

Les finances de la MEL permettent aujourd'hui, par leur solidité, de poursuivre le financement des politiques publiques. La vigilance constante et renforcée de la collectivité, accompagnée d'une priorisation de ses dépenses, seront nécessaires pour l'année qui s'ouvre et les années à venir.

La déclinaison par politique publique

1 648 milliards d'euros (79 % des dépenses) directement affectés ou reversés au territoire, priorité aux transports et à la transition écologique.

Le budget élaboré pour l'année 2024 s'oriente résolument vers l'avenir en répondant aux attentes majeures des habitants de la métropole et des maires en matière de **mobilité, de déplacements respectueux de l'environnement, d'aménagement du territoire, de logement et de solidarité envers les ménages les plus vulnérables**. Les principales orientations des politiques publiques qui structurent le budget 2024 sont les suivantes :

→ La politique « **Transports, mobilité, accessibilité, prévention et sécurité** » est dotée d'un budget de **521 millions d'euros**, soit 25 % du budget primitif. Celle-ci comprend notamment 373,3 millions d'euros consacrés à l'exploitation du réseau de transports, 84,9 millions d'euros pour le maintien des capacités opérationnelles du réseau de transports et 19,4 millions d'euros dédiés à la mise en œuvre des projets inscrits au Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT). Pour favoriser la baisse des émissions de gaz polluants, 2 millions d'euros seront consacrés au dispositif Ecobonus dont l'expérimentation est en cours sur l'A1 et l'A23 jusqu'en juin prochain.

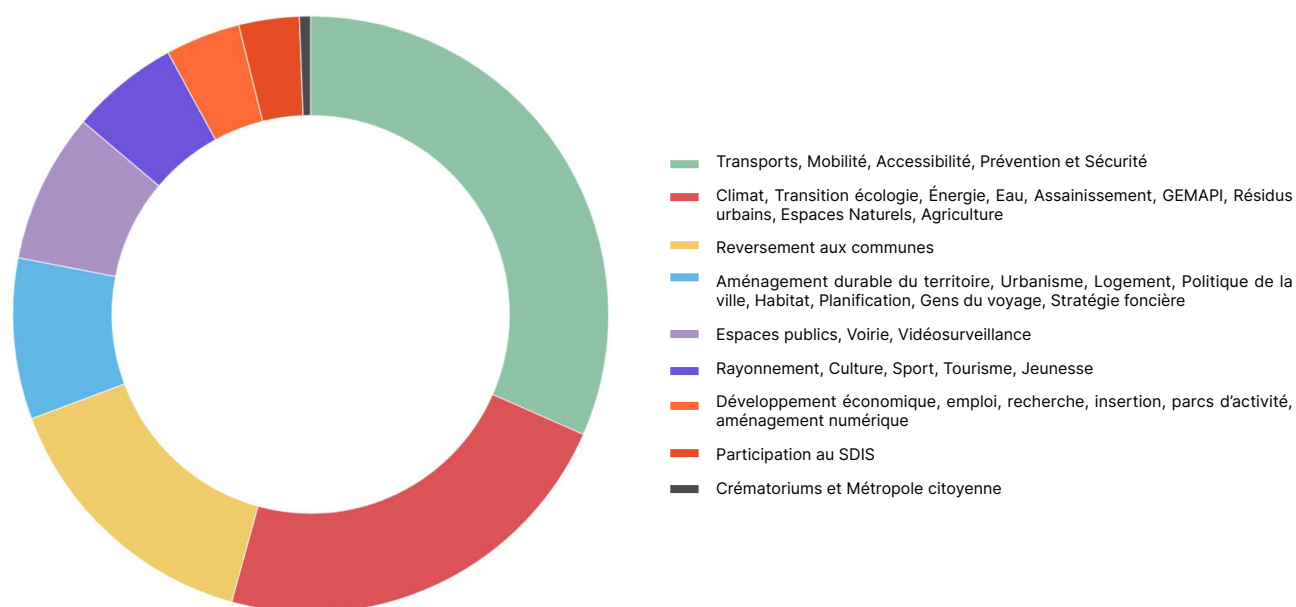
→ La politique « **Climat, transition écologique, énergie, eau et assainissement, GEMAPI, espaces naturels, agriculture et résidus urbains** » est dotée, en 2024, d'un budget de **374 millions d'euros**, soit 17,9 % du budget primitif. Celle-ci comprend notamment un budget de 205,7 millions d'euros dédiés à la gestion des déchets ménagers : collecte, gestion des déchetteries, recyclage et valorisation des déchets. Une enveloppe de 125,6 millions d'euros est consacrée à la politique eau et assainissement : exploitation des réseaux, lutte contre la pollution, amélioration des équipements et préservation de la ressource. En 2024, 22,8 millions d'euros seront dédiés à la politique agriculture et espaces naturels et 17,1 millions d'euros spécifiquement fléchés vers la politique climat, transition écologique et énergie. Cette enveloppe comprend notamment le développement des réseaux d'énergie (12,6 millions d'euros), les actions en faveur du développement durable et en soutien du plan climat (2,6 millions d'euros) et 1,8 millions d'euros au titre du projet européen « Time To Adapt ».

→ La politique « **Aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière** » est, quant à elle, dotée d'un budget de **144 millions d'euros**. Le logement et l'habitat seront ainsi dotés d'une enveloppe budgétaire de 78,8 millions d'euros. La politique d'aménagement et de la ville renouvelée totalisera 34,9 millions d'euros.



Les 1 648 Mds€ directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire se décomposent de la manière suivante :

Thématiques Fonds de concours	Montant attribué depuis 2014	Nombre de dossiers
Équipements sportifs	33 698 417 €	251
Équipements culturels	27 217 781 €	70
Écoles	17 959 802 €	23
Transition énergétique et bas carbone	14 352 614 €	195
Piscines	8 192 322 €	45
Préservation du patrimoine	6 405 686 €	21
Vidéoprotection	2 986 242 €	60
Commerce de proximité	873 126 €	15
Agriculture et alimentation	103 011 €	7





Des choix d'investissement pour l'avenir du territoire

Les orientations proposées pour le budget 2024 ainsi que la trajectoire financière sur les cinq ans à venir portent, malgré l'incertitude économique, la hausse des investissements prévue dans le projet de mandat. Cette montée en puissance des investissements s'est confirmée en 2023 avec des dépenses d'équipements de près de 537 millions d'euros, après un niveau de réalisation comparable en 2022.

Au-delà du budget pour 2024, 3,5 milliards d'euros d'investissement sont projetés sur la période 2024-2028 pour la réalisation des grands projets majeurs qui amélioreront le cadre de vie des habitants et l'attractivité économique et touristique du territoire, parmi lesquels :

- modernisation du métro et du tramway ;
- zones d'aménagement et NPRU ;
- voiries, pistes cyclables ;
- schéma directeur des déchets ménagers ;
- projet stratégique de transformation économique du territoire ;
- plan piscines ;
- modernisation des stations d'épuration et poursuite du remplacement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.

Cette programmation budgétaire souligne l'engagement de la MEL dans le portage continu et intensifié des politiques publiques et investissements nécessaires pour poursuivre l'accompagnement du territoire dans son adaptation aux défis sociétaux, économiques et écologiques.

La MEL adopte son pacte financier et fiscal et refond sa dotation de solidarité communautaire (DSC)

Lors de sa séance du 9 février 2024, le Conseil métropolitain adopte le premier pacte financier et fiscal de la MEL. Si la MEL avait mis en place, de longue date, l'ensemble des outils qui constituent ce cadre partagé, il n'était pas encore formalisé.

Le pacte financier et fiscal poursuit trois objectifs :

- 1. réaffirmer le rôle prépondérant de l'intercommunalité en matière de solidarité ;**
- 2. s'inscrire dans la continuité des choix déjà mis en œuvre par la collectivité ;**
- 3. proposer une révision de la dotation de solidarité communautaire afin de renforcer la péréquation et de la mettre en cohérence avec les réalités du territoire.**

Ce pacte a été construit de façon transversale par un groupe de travail associant tous des groupes politiques.

Il articule l'ensemble des outils métropolitains au service de la solidarité avec les communes : les politiques publiques et investissements de la MEL, les fonds de concours, le schéma de mutualisation, les règles de fonctionnement des attributions de compensation ou de répartition du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Il porte également une refonte équilibrée et ambitieuse de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

La DSC vient donc s'ajouter aux nombreux dispositifs de la MEL en matière d'aides aux communes et mobilise, en 2024, 28,3 millions d'euros. Elle constitue un outil de péréquation et de solidarité à destination des communes. Son montant est réparti en fonction de critères permettant d'accompagner chaque commune en fonction de ses enjeux : situations socio-économiques des habitants, niveau de ressources fiscales, communes gardiennes de l'eau ou accueillant de l'activité économique. Le territoire métropolitain est divers et la DSC de la MEL permet d'accompagner chacune des communes dans cette diversité en fonction de ses enjeux et besoins.



→ Zoom sur les fonds de concours, des outils de financement de la MEL pour les projets des territoires

Les fonds de concours revêtent une importance cruciale pour favoriser le développement harmonieux des communes de la MEL. Ce mécanisme financier permet de mutualiser les ressources et de soutenir les projets locaux, renforçant ainsi la solidarité intercommunale. En facilitant l'accès aux financements, le fonds de concours contribue à l'amélioration des infrastructures, des services publics, et à la dynamisation des communes au sein de la MEL. **Depuis 2014, 687 dossiers ont bénéficié d'un fonds de concours, pour un total de près de 112 M€ de soutien financier de la MEL aux communes.**

Thématiques Fonds de concours	Montant attribué depuis 2014	Nombre de dossiers
Équipements sportifs	33 698 417 €	251
Équipements culturels	27 217 781 €	70
Écoles	17 959 802 €	23
Transition énergétique et bas carbone	14 352 614 €	195
Piscines	8 192 322 €	45
Préservation du patrimoine	6 405 686 €	21
Vidéoprotection	2 986 242 €	60
Commerce de proximité	873 126 €	15
Agriculture et alimentation	103 011 €	7

« En dépit des défis persistants liés à l'inflation et à une croissance économique modérée, la MEL affirme sa fierté son engagement pour l'avenir du territoire. Cela se manifeste par l'adoption d'un budget robuste, dépassant les 2 milliards d'euros, consacré notamment aux transports, à la transition écologique et à l'aménagement durable du territoire. Ce montant substantiel démontre la détermination de la MEL à investir dans des initiatives cruciales pour le développement durable, l'efficacité des transports et la qualité de vie sur le territoire. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

8 millions d'euros pour améliorer le cadre de travail des salariés et des entreprises du plus grand parc d'activités de la Métropole

■ Dans le cadre du Conseil métropolitain, la Métropole Européenne de Lille annonce le lancement de la seconde phase des travaux de requalification du plus vaste de ses 141 parcs d'activités : le Centre Régional de Transport et de Distribution (CRTD). Avec des travaux prévus de 2024 à 2026 pour un budget ambitieux de 8 millions d'euros, la Métropole poursuit son objectif principal d'offrir un cadre de travail de qualité aux entreprises et aux salariés du parc tout en contribuant activement à la transition durable du territoire.

Redynamiser durablement le plus vaste parc d'activités métropolitain

Avec ses 400 hectares, le Centre Régional de Transport et de Distribution (CRTD) étendu sur les communes de Fretin, Lesquin et Sainghin-en-Mélantois, est le plus vaste parc d'activités de la Métropole Européenne de Lille. Plateforme de transport logistique la plus importante au nord de Paris, avec une forte concentration d'entreprises de transport express, de messagerie et de distribution, le CRTD joue un rôle central dans la politique de redynamisation écoresponsable du tissu économique métropolitain.

Le site compte aujourd'hui de nombreux sièges sociaux de groupes importants. Son positionnement stratégique au cœur des dessertes autoroutières importantes (A1, A23, A27, etc.) a justifié de multiples extensions.

Le CRT de Lesquin s'est ainsi successivement agrandi (CRT 1, 2, 3, 4) pour atteindre sa « maturité » actuelle. Le parc d'activités du Mélantois (PAM), aménagé dans la continuité du CRT au nord-est, a été inauguré en 2009.

Après avoir effectué une première phase de travaux, la MEL lance cette année la seconde étape des travaux afin de répondre aux enjeux essentiels du management durable sur l'ensemble du Centre Régional de Transport et de Distribution qui incluent la requalification des espaces publics, **l'adaptation aux changements climatiques et aux usages actuels et de demain, notamment en favorisant la mobilité douce et l'amélioration globale de son attractivité.**

→ Le Centre Régional de Transport et de Distribution, les données clés :

- **Superficie** : 400 hectares
 - **Implanté sur 3 communes** : Fretin, Lesquin et Sainghin-en-Mélantois
 - **Date de création** : 1973
 - **Nombre d'entreprises sur site** : 551
 - **Nombre d'emplois** : 14 337
-

Les phases d'une rénovation d'un montant de 10,2 millions d'euros

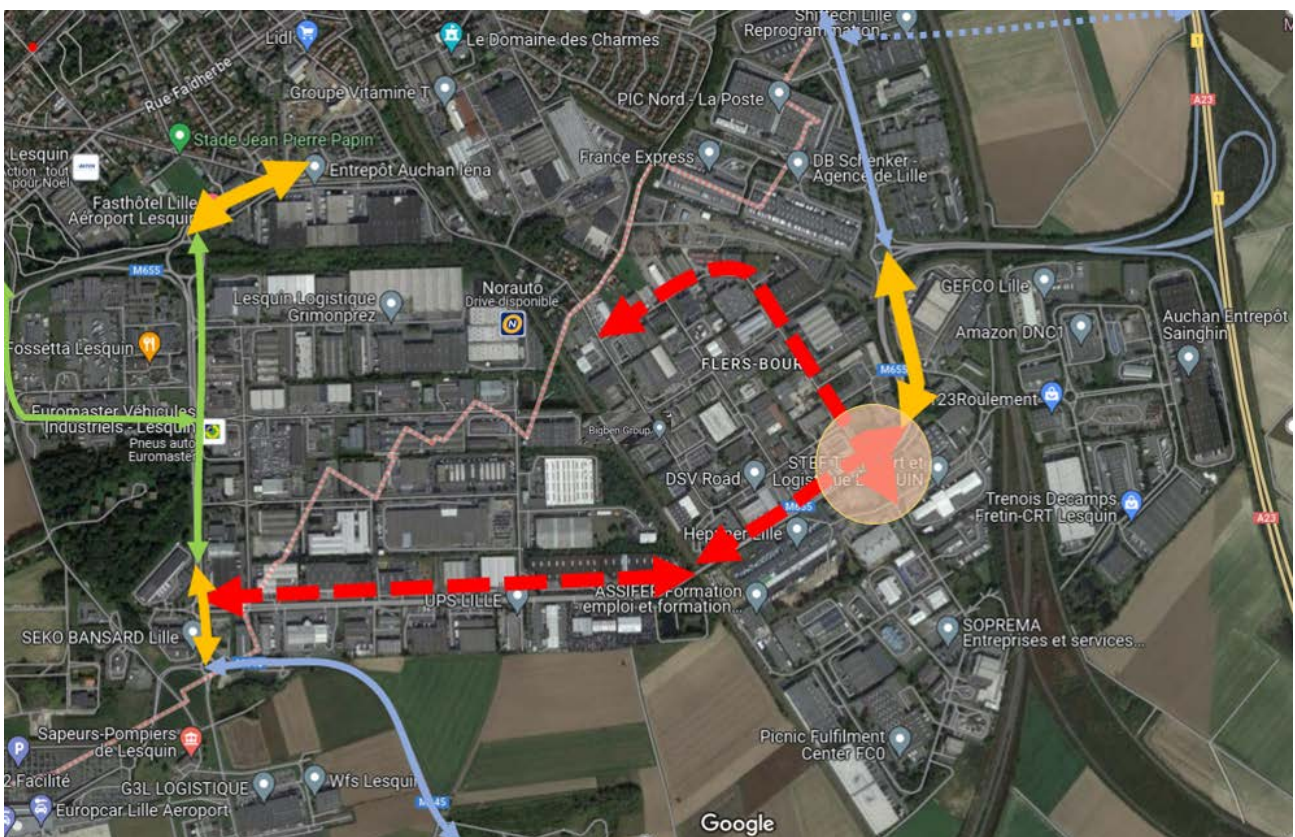
Cette rénovation du CRTD construit en 1973 a suscité une attente forte de la part de l'Association Syndicale Libre, des entreprises et des trois communes sur lesquelles s'étend le parc. Dynamique sur le plan économique, mais vieillissant au niveau de ses aménagements, le CRTD nécessite une modernisation complète. La Métropole, consciente de l'urgence et soucieuse de répondre aux attentes des acteurs locaux, a mis en œuvre une rénovation pensée en deux phases.

→ Phase 1 - 2020-2022

Le CRTD a déjà bénéficié d'une première phase de travaux de 2020 à 2022, axée sur le boulevard d'Enchemont et le CRT1. **Ces travaux ont permis la création d'une liaison cyclable entre le centre de Lesquin et le CRTD, la requalification du boulevard d'Enchemont, et ont représenté un investissement d'environ 2,5 millions d'euros.**

→ Phase 2 - 2024-2026

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de management durable des parcs, une seconde phase de requalification significative est donc planifiée pour la période de 2024 à 2026. Elle comprendra la requalification complète du Boulevard du Petit Quinquin, artère stratégique desservant l'ensemble des sous-parties du CRTD (CRT1 - 2 - 3 - 4 et Parc d'activités du Mélantois). Des nouvelles pistes cyclables seront également aménagées pour favoriser les modes doux au sein du parc et vers les communes de Fretin, Lesquin et Sainghin-en-Mélantois, **avec des travaux débutant en juin 2024 pour une durée de 27 mois et un investissement prévisionnel d'environ 8 millions d'euros.**



- ↔ Liaison modes doux réalisé en phase N°1
- - - Requalification totale : 2024/2026 (assainissement, voirie et aménagement modes doux)
- ↔ Création aménagement modes doux : 2024/2026
- ↔ Pistes cyclables existantes
- Amélioration carrefour boulevard du petit Quinquin / rue Famard pour favoriser la fluidité et la sécurité : 2024/2026

Exemple d'aménagement : boulevard du Petit Quinquin - Fretin



De la redynamisation au management durable des parcs de la MEL

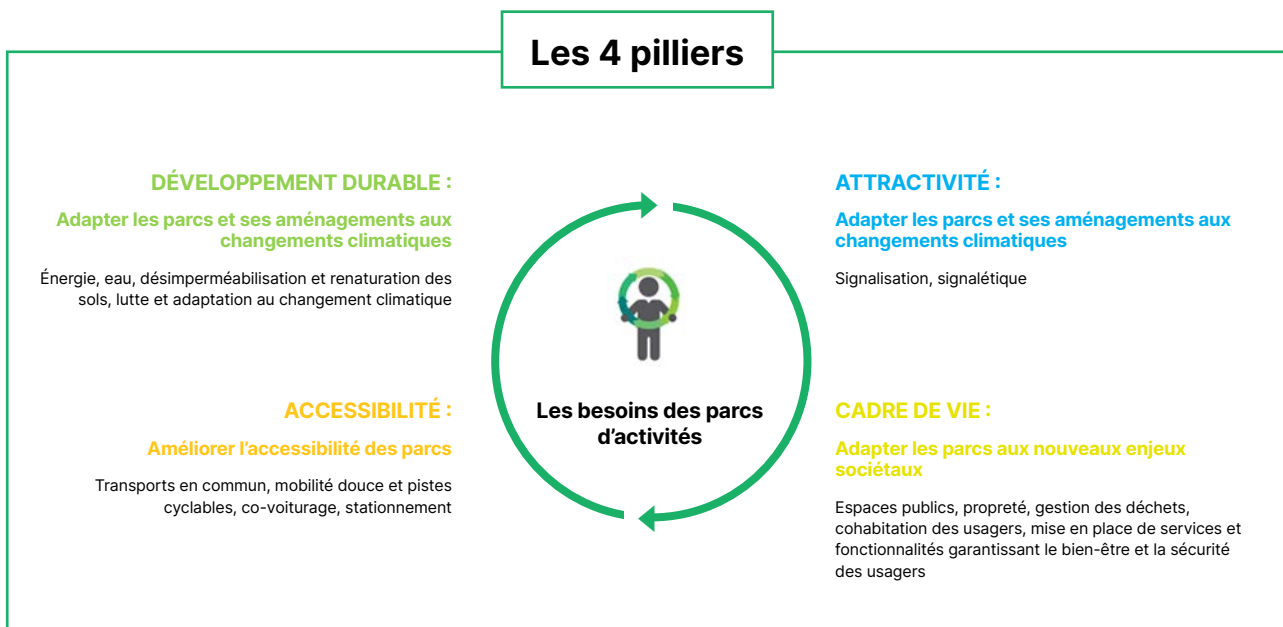
Territoire d'affaires, la Métropole Européenne de Lille compte 141 parcs d'activités dont 9, majoritairement construits dans les années 1970, ont fait l'objet d'une redynamisation pour un investissement de 28 millions d'euros.

Ces travaux s'inscrivent dans la politique ambitieuse de management durable des parcs d'activités portée par les élus métropolitains, qui vise à développer la compétitivité et l'attractivité de ses parcs pour le bénéfice des entreprises et le bien-être de leurs salariés en mettant en action les compétences de la Métropole : animation économique, réinvestissement sur les espaces publics ou encore valorisation des espaces libres.

Ainsi, les parcs bénéficient de l'engagement de la MEL pour un aménagement économique durable du territoire. Pour ce faire, la Métropole Européenne de Lille investit en moyenne 2 M€ par an dans l'aménagement de ces parcs d'activités et organise son action autour de quatre axes majeurs :

- favoriser le développement des entreprises existantes et accueillir de nouvelles ;
- adapter les parcs et leurs aménagements aux changements climatiques ;
- adapter les parcs aux nouveaux enjeux sociétaux (cadre de vie, sécurité, nouveaux services...) ;
- améliorer l'accessibilité des parcs.

La politique de management durable des parcs d'activité de la MEL



« Avec un budget de 8 millions d'euros pour la requalification du Centre Régional de Transport et de Distribution, la Métropole Européenne de Lille confirme son engagement depuis 2022 dans une politique ambitieuse de management durable de ses parcs d'activités. Elle agit en faveur d'un environnement professionnel de qualité, durable et attractif pour les entreprises et les salariés. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Au LaM, 12 millions d'euros de travaux de réhabilitation et une programmation hors-les-murs exceptionnelle

■ Porté par la MEL depuis son inauguration en mai 1983, le LaM est l'un des emblèmes culturels du territoire. Outre la qualité de sa collection, le LaM se veut aussi ouvert sur l'extérieur. Il a la particularité d'être implanté dans un écrin de verdure de près de 2,3 hectares, aménagé en parc de sculptures monumentales. Aujourd'hui équipement reconnu pour le rayonnement métropolitain, régional et national, le LaM présente des signes de vétusté et nécessite d'importants travaux. Le Conseil métropolitain réuni en juin 2023 a acté une enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros pour la réalisation des travaux permettant de pérenniser la qualité d'accueil du public. En 2025, le musée fermera ses portes pour poursuivre sa métamorphose. A cette occasion, la MEL mettra en place une programmation hors-les-murs.

Le musée métropolitain du LaM poursuit sa métamorphose

Depuis plusieurs années, la Métropole Depuis plusieurs années, la Métropole Européenne de Lille et le LaM ont entamé une série de travaux visant notamment à remplacer l'éclairage de certains de ses espaces par des LED et à moderniser ses installations de traitement d'air. Ces évolutions ont notamment permis de réduire de 27,35 % la consommation électrique du musée entre 2020 et 2022.

Plus récemment, le parc de sculptures du musée et ses abords ont fait l'objet d'importants travaux visant à faciliter l'accès au musée pour les personnes en situation de handicap, ou venant en transports en commun, mais aussi d'en densifier la végétation.

Dans la poursuite de ces interventions, une nouvelle phase de travaux visant à restaurer les bâtiments mais aussi à restructurer certains espaces intérieurs a été approuvée. Différentes actions seront menées afin notamment de restaurer les façades et les toitures, remplacer les vitrages du bâtiment de Roland Simounet, redéfinir et réaménager certains espaces administratifs et d'accueil des publics (café-restaurant, ateliers pédagogiques, bureaux, etc.), restaurer l'allée principale de pierres bleues qui mène à l'entrée du musée et d'aménager et végétaliser certaines toitures et patios internes du musée et reprendre les clôtures Est et Nord.

Cette deuxième phase de travaux débutera dès le printemps 2024. **Afin de les mener à bien, la MEL a voté lors du Conseil métropolitain de juin 2023 une enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros.**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 février 2024 a décidé pour le :

- **Lot 1 - Maçonnerie - Ravalement - Étanchéité multicouches** : d'attribuer au groupement ETANDEX (Mandataire) / S.A.S. CHEVALIER (co-traitant) pour un montant de 5 943 554,52 € HT ;
- **Lot 2 - Étanchéité - Membrane** : d'attribuer à la société NORD France COUVERTURE pour un montant de 1 194 903,79 € HT ;
- **Lot 4 - Échafaudages** : d'attribuer à la société REALISATIONS TUBULAIRES S.A.S. pour un montant de 953 901,50 € HT ;
- **Lot 5 - Espaces verts et mobilier** : d'attribuer à la société ID VERDE pour un montant de 699 926,92 € HT.

Pour les lots 3 et 6, suite à la déclaration sans suite, de nouvelles procédures devront être engagées afin d'attribuer les marchés nécessaires.

Une programmation hors-les-murs pour aller à la rencontre des métropolitains

À l'automne 2024, le musée et le parc des sculptures fermeront leurs portes pour une réouverture début 2026 avec la présentation d'une exposition exceptionnelle consacrée à Vassily Kandinsky, en partenariat avec le Centre Pompidou.

Durant la période de fermeture, le LaM renforcera ses actions hors-les-murs et ce afin de maintenir le lien avec les métropolitains. Diverses actions, notamment en lien avec les associations métropolitaines, les partenaires historiques du musée ou encore les écoles, sont en cours de réflexion.

Ces différentes actions permettront au musée de concevoir de nouvelles formes de médiation, notamment à travers un dispositif itinérant qui sillonnera la métropole lilloise et ira à la rencontre des publics.

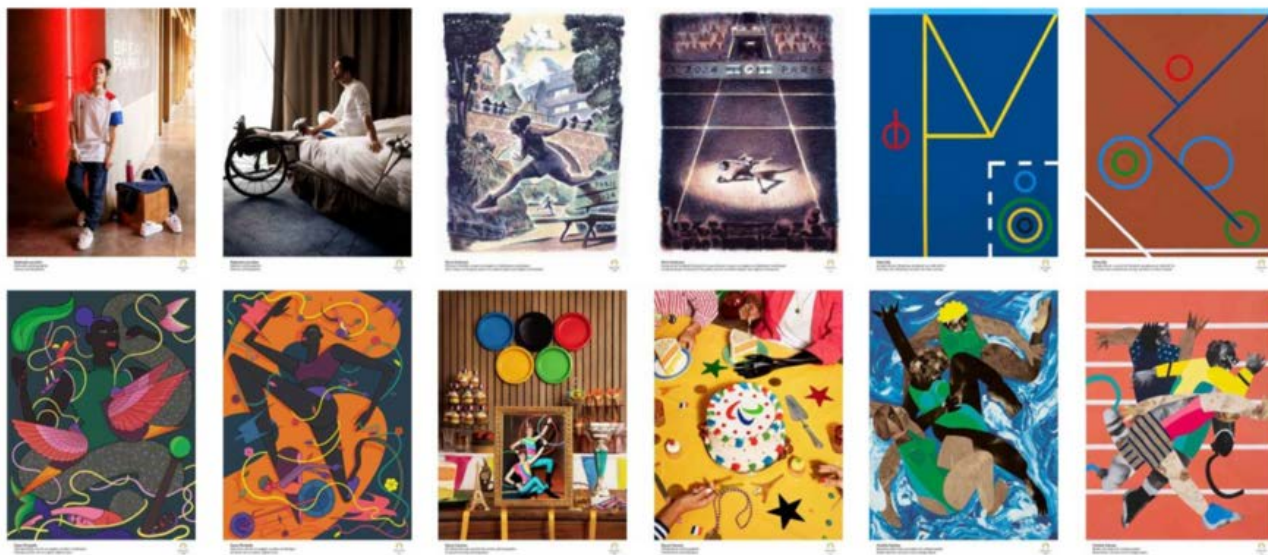
Ce dispositif permettra également de renforcer les partenariats avec les communes de la métropole, de décentraliser et décloisonner les pratiques culturelles et de poursuivre la mission d'accessibilité du musée en répondant aux enjeux contemporains de mobilité douce.



→ **Du 19 février au 4 mars, découvrez l'exposition des Affiches artistiques des JO au LaM**

À l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024, sept artistes ont été invités à réaliser, pour la première fois, des diptyques composés d'une Affiche olympique et d'une Affiche paralympique.

Tous ont travaillé à la création d'un corpus d'œuvres d'art originales qui expriment, par l'image, les valeurs olympiques et paralympiques telles que les notions d'inclusion, de parité, la célébration et l'innovation, au cœur de l'ambition de Paris 2024, afin de léguer un héritage artistique et culturel. Ces affiches sont présentées au cours d'une exposition itinérante qui fera escale dans la MEL. Les affiches seront à découvrir gratuitement sur les grilles du LaM du 19 février au 4 mars prochain.



CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

